Mairie
DE
POULDREUZIC
29710

Téléphone: 02.98.54.40.32 Télécopie: 02.98.54.77.33 E-mail: mairie@pouldreuzic.fr

Le 21 janvier 2016

## INVITATION

Vous êtes invité(e) à assister à la réunion du Conseil Municipal

qui aura lieu à la Mairie, le 27 janvier 2016 à 18h30

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu du 21 octobre 2015
- Désignation du secrétaire de séance
- Demande de subvention au titre de la DETR 2016 (dotation d'équipement des territoires ruraux).
- Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la commune de Landudec.
- Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention d'occupation du domaine public pour la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques à intervenir avec le Syndicat d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF).
- Amortissements fonds de concours versés au : SDIS (2<sup>ème</sup> acompte/construction Centre de Secours) et à la CCHPB/réseau eaux usées.
- Chapelle de Penhors restauration de 2 retables latéraux et des statues protégées au titre des monuments historiques : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour lancer une consultation pour l'étude à engager et demander des subventions auprès du Conseil Départemental et de la DRAC.
- Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention d'assistance juridique avec le cabinet LGP.
- Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention avec LABOCEA (suivi hygiène/restaurant scolaire).
- Taxe d'habitation : instauration de l'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.
- Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle ZL22 (sise à Morvé) déposée par Monsieur Yvan RAPHALEN et Madame Annaïck BOURVEAU
- Reversement du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales) à la CCHPB décision de principe.
- Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI).
- Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite à intervenir avec le Diocèse de Quimper et deux organisateurs à l'église de Lababan et à la chapelle de Penhors.
- Règlement intérieur des columbariums et du jardin du souvenir.
- Rapport d'activités 2014 du SDEF.
- Affaires diverses.

Le Maire,

Philippe RONARC'H